

# Nouvelliste Vaudois

## ET JOURNAL NATIONAL SUISSE

**Prix d'abonnement :**

Pour toute la Suisse, 15 francs pour un an. — 9 francs pour 6 mois et 4 francs pour 3 mois. — Pour le Piémont, la France et l'Algérie, 30 francs pour un an, 16 francs pour 6 mois et 8 francs pour 3 mois. — Pour tous les autres pays, 15 francs par an et le port en sus. — (Lettres et valeurs franco.)

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A L'ÉCOLE SPÉCIALE**

1860	HAUT <sup>e</sup> DU BAROMÈTRE EN MILLIMÈTRES réduite à 0°.				TEMPÉRATURE en degrés centigrades.	
	à 8 h.	à midi.	à 2 h.	à 4 h.	Maximum.	Minimum.
Janv. 4	— 8,4	— 8,0	— 8,5	— 10,3	Degrés. Dix. + 7, 9	Degrés. Dix. + 4, 6

Les signes + et — indiquent les nombres de millimètres en dessus et en dessous de 714 millimètres.

**Prix d'insertion :**

Par ligne ou son espace, 15 cent. Les annonces de 4 lignes et au-dessous, 60 cent. — Les lettres et annonces doivent être adressées *franc de port* au bureau du NOUVELLISTE VAUDOIS, au bas de l'Escalier-du-Marché, 28, à Lausanne. — Le NOUVELLISTE paraît tous les jours, excepté le Dimanche.

**LAUSANNE, 5 Janvier.**

**Bulletin de l'Extérieur.**

L'ajournement du congrès n'a ni le sens ni la portée que certaines personnes voudraient lui attribuer; il ne s'agit nullement d'un abandon déguisé sous un retard indéfini. On croit que les plénipotentiaires s'assembleront dans les premiers jours de février, et il est positif qu'en tout état de cause la cour de Rome sera représentée au congrès.

Le *Times*, dans l'article signalé par le télégraphe, accueille avec une satisfaction non déguisée le bruit suivant lequel le congrès n'aurait pas lieu. Il énumère les raisons qui, suivant lui, donnent à ce bruit quelque vraisemblance. Les principales sont le défaut d'accord qu'il attribue aux puissances sur certains points essentiels et qui infirmerait l'autorité morale des décisions du congrès; la défiance qu'inspirerait à certaines cours la perspective d'avoir à reconnaître la validité de résolutions émanant de la volonté populaire; enfin l'hésitation qu'éprouveraient quelques états à prendre part à une réunion européenne où prédominera l'influence de la France et de l'Angleterre. Car, le *Times* voit dans le rétablissement d'une parfaite entente entre ces deux nations « le résultat incontestablement le plus important de ces derniers mois. »

*L'Indépendance Belge* inaugure ses Bulletins quotidiens par la courte revue ci-après :

« Emportés par la marche rapide des événements et par la nécessité de les consigner chaque jour, à mesure qu'ils se produisent, il n'est pas dans nos habitudes, au renouvellement de l'année, de passer

en revue les faits les plus marquants de l'année qui vient de disparaître. Mais si jamais époque a mérité une exception, c'est bien l'année 1859, avec les mille contradictions que l'enchaînement des circonstances a imposées à la politique des empires. Une grande question, celle de l'affranchissement de l'Italie, a dominé toutes les autres et dans cette question, que de fluctuations, depuis le discours de l'empereur à M. de Hubner, les négociations pour la réunion d'un Congrès, l'invasion du Piémont par l'Autriche, les batailles de Palestro, Magenta et Solferino, et la paix si imprévue de Villafranca, jusqu'aux missions pour la restauration des grands-ducs, les notes du *Moniteur* et principalement celle du 9 septembre, qui pressait les Italiens de choisir entre les réformes promises à la Vénétie et l'indépendance des duchés, la lettre de l'Empereur à Victor-Emmanuel, les incidents de la régence du prince de Carignan, et enfin la réunion assurée du Congrès, remise en question par une brochure anonyme. Voici en deux mots le bilan de l'année 1859. Les faits politiques qui vont se produire modifieront peut-être encore bien des attitudes, mais nous pouvons constater aujourd'hui, que si la situation est moins menaçante qu'au 1<sup>er</sup> janvier de l'année dernière, elle n'est pas beaucoup plus claire et que de très grandes incertitudes pèsent encore sur l'avenir. »

Les évêques catholiques de Prusse avaient envoyé au prince-régent une adresse pour le prier de défendre au sein du congrès le maintien intact du pouvoir temporel du pape, qui, comme on sait, n'est pas menacé. On annonce que le gouvernement prussien a décidé de ne pas répondre à l'adresse des évêques. Cette résolution serait inspirée par le désir d'éviter des contre-démonstrations

Dieu sensible au cœur, c'est la foi réelle, effective; tout le reste se passe dans la tête et n'est que lumière sans chaleur, quand ce n'est pas ténèbres.

— On dit que la religion naturelle ne répond nullement à nos besoins. L'objection paraît fondée; toutefois, il conviendrait d'examiner quels sont ces vrais besoins et s'il n'en est pas de factices. La religion naturelle n'est pas tenue de répondre à des besoins qui ne le sont pas.

— Nous voulons connaître Dieu plus qu'il ne se donne à connaître; de là tant de vaines spéculations auxquelles l'orgueil de notre prétendu savoir met un prix extravagant. On recherche le luxe dans les croyances comme dans les habits, ce qui étonne peu quand on songe que les croyances ne sont pour le grand nombre que des habits.

— M. Colani veut que nous prêchions comme Jésus-Christ. Il n'y a à cela qu'une petite difficulté, c'est d'être Jésus-Christ. On dirait qu'il ne s'agit que de copier, d'imiter une manière. Mais la manière du Maître est peut-être plus inimitable que sa vie. Saint-Paul a pu imiter celle-ci, non celle-là.

— Les jésuites ressemblent à ces spéculateurs qui repèrent leur fortune autant de fois qu'ils la refont.

— Savonarole accusé et Borgia accusateur! affreux contraste. Savonarole lui écrivant : *sanctitas vestra* (votre sainteté)! Cela fait mal à lire. Il est vrai que les

protestantes et d'empêcher que les passions religieuses envahissent la politique.

La guerre qui avait éclaté entre la république de Buenos-Ayres et la Confédération argentine, constituée en gouvernement indépendant, sous l'autorité d'Urquiza, depuis sa séparation d'avec Buenos-Ayres, a fini par un traité de paix qui rétablit l'ancienne union; seulement les conditions de l'alliance sont changées. Autrefois Buenos-Ayres, par la centralisation, dominait et tyrannisait les provinces, aujourd'hui le premier rôle appartient aux provinces fédérées et la prépondérance de Buenos-Ayres est complètement effacée. Cet arrangement, facilité par les victoires d'Urquiza et la bonne administration qu'il a su établir dans la Confédération argentine, est dû à la médiation du Paraguay.

**ITALIE.**

D'après une correspondance de Turin du 2 janvier, le roi Victor-Emmanuel, répondant aux compliments d'usage des députés a dit que l'année qui venait de finir avait été très orageuse et que la nouvelle année s'annonçait aussi avec des caractères graves et sérieux; qu'il espérait cependant triompher de toutes les difficultés, aidé par son peuple. Le comte Alfieri ayant observé que le peuple, de son côté, avait une entière confiance dans son souverain, qui avait donné des preuves si éclatantes de courage dans la dernière guerre. Le roi a ajouté modestement qu'il ne croyait avoir fait que son devoir; qu'il ne fallait pas oublier que l'armée et les volontaires italiens s'étaient aussi battus vaillamment, et qu'en tous cas il avait confiance dans cette bravoure de tous les soldats italiens, dans la sagesse et dans la persévérance des populations de l'Italie centrale.

catholiques ont honte de Borgia et ne s'en cachent pas. Mais comment avoir honte d'un élue du Saint-Esprit? Il faut avouer ce scélérat ou rejeter l'Eglise. Pas de milieu. Tout catholique est solidaire de Borgia. Pour être conséquents, les catholiques devraient dire : La morale évangélique ne s'applique que dans l'ordre naturel; dans l'ordre surnaturel elle n'a pas lieu. L'Eglise avait besoin, à cette époque, d'un pape qui eût les qualités d'un scélérat, et le Saint-Esprit a répondu à ce besoin en faisant élire Alexandre VI.

— Le catholicisme sait que la plupart des hommes veulent se passer de religion, et passer pour en avoir. C'est sur cette donnée de l'expérience que toute sa politique est fondée.

— Michelet, dans son livre de *l'Oiseau*, parle de cette vie d'encre et de papier qui a été la sienne et qui est celle de tant d'hommes de notre temps. N'est-ce pas une des supériorités des anciens de n'avoir pas été tentés comme nous de prodiguer ainsi leur activité dans des flots d'encre pour encombrer le monde de cette marée toujours montante de papier noir qui menace de tout engloutir si l'on n'y met le feu? Il faudra bien finir par là, à moins que le monde ne soit destiné à devenir un désert peuplé par des livres et des journaux, ce qui serait du moins fort paisible.

— Ce gourmet, qui dans un repas où la conversation était très-animee s'écriait : *Paix donc! on ne sait*

**Feuilleton du Nouvelliste Vaudois.**

**BULLETIN**

**L'ITALIE EST-ELLE LA TERRE DES MORTS?**  
par MARC MONNIER.

*Pensées genevoises*, par François Roget.

Epigraphe : *Votum Solvi lubens merito.*

(Suite et fin).

Il est impossible, avons-nous dit, de se faire une idée de ce livre au moyen de quelques citations prises au hasard. Nous essayerons cependant de reproduire quelques-uns de ces mots énergiques qui restent gravés dans la mémoire, en raison de leur brièveté même.

— Rien ne fait vivre comme une passion quand elle ne tue pas.

— La mort n'est douce qu'à ceux pour lesquels elle a été pendant la vie une espérance, un refuge consolateur. L'espérance fait la volonté, a dit un ancien. Qui meurt sans peine et avec joie a plus d'une fois espéré de mourir.

— Dieu sensible au cœur, c'est la religion réelle, effective; et tout ce qui sert à rendre la présence de

La ville de Turin vient d'être surprise par une de ces métamorphoses qui rappellent 1848, à la suite du passage inattendu qu'a fait le général Garibaldi de la présidence de la Société nationale à celle de la Nation armée, nouvelle dénomination qu'a prise tout à coup la société des *Liberi Comicii* qui était présidée par M. Brofferio.

La Nation armée n'aura pas d'organe spécial dans le journalisme, et sera divisée en quatre sections : l'une de l'armement, l'autre de la presse ; la 3<sup>e</sup> est destinée à constituer et propager la société ; la dernière sera un véritable comité électoral. La nouvelle société s'inaugure par un programme de Garibaldi qui, faisant allusion aux divisions de ces derniers jours, invite tous les libéraux à la concorde et les appelle tous sous les drapeaux de la Nation armée.

« Que le droit, soutenu par les armes, soit notre programme, et la délivrance de l'Italie notre unique vœu ; reliés en une seule phalange, nous n'aurons plus désormais qu'un seul ennemi : l'opposseur étranger, et nous ne vivrons plus que dans une seule espérance : la liberté italienne. »

Le comte Gallina, qui vient d'être nommé, par le roi de Sardaigne gouverneur de Milan, est un des personages considérables du Piémont, sénateur, ancien ministre sous le règne du roi Charles-Albert, ancien représentant de la Sardaigne à Paris. Le comte Gallina aura, comme gouverneur de Milan, 60,000 fr. de traitement.

Le nouveau conseil municipal de Florence, qui doit se réunir dans la première semaine de l'année 1860, sera appelé à voter des mesures importantes, entre autres un emprunt de 20 millions, remboursable en 40 années, destiné à rétablir les finances de la ville, obérées par l'occupation autrichienne. Le plus complet accord règne entre MM. Boncompagni, Farini et le gouvernement toscan.

En vertu des réclamations de la famille Mortara, le gouvernement modénaire ayant acquis la preuve que l'enlèvement de l'enfant Mortara avait été ordonné par le père Feletti, inquisiteur du Saint-Office, on a procédé à son arrestation. La justice informe sous l'accusation d'enlèvement d'enfant.

On vient de publier en Italie la correspondance de Vincent Gioberti. Ecrites de 1801 à 1838, « les lettres de l'illustre philosophe, dit la *Gazette piémontaise*, jettent une vive lumière non-seulement sur sa vie, mais sur l'histoire de l'Italie. »

#### FRANCE

Un correspondant du *Nord* lui donne quelques détails très circonstanciés sur les grandes réceptions qui ont eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier aux Tuilleries :

« 2 h. La réception des grands corps de l'Etat est terminée et le reste des fonctionnaires défile en ce

*pas ce que l'on mange*, représente à merveille ces pré-tendus hommes d'ordre, qui ne sont ennemis des révoltes que parce qu'elles troubleraient leurs opérations digestives ou financières.

— Les vieux partis sont comme ces vieux troncs évidés par le temps et qui ne vivent plus que par l'écorce. Voyez la France : le sentiment de la légitimité y est éteint, et cependant il est encore des légitimistes.

— Béranger est mort enfin, sans sacrements, malgré les instances de l'archevêque. Cela n'est pas sans importance, car la France est ainsi faite que l'autorité du nom de Béranger y balance celle de tous les évêques et archevêques.

Voulons-nous maintenant exprimer l'impression que nous laisse la lecture des *Pensées*? — Nous dirons qu'elles n'ont pu naître que dans un esprit doué d'une originalité bien rare dans tous les temps, mais surtout dans le nôtre. — Si Diogène, poursuivant l'étrange recherche qu'il avait entreprise jadis au travers des rues d'Athènes, avait rencontré par hasard quelque philosophe de la trempe de M. Roget, son cynisme n'eût sans doute pas été satisfait, mais il eût pu certainement éteindre sa lanterne, car il aurait trouvé un homme, c'est-à-dire une individualité parfaitement originale, sans rien de factice ni d'emprunté.

N.

moment au pas de course. On était assez préoccupé avant, l'Empereur ayant été en retard de dix minutes pour l'heure de la messe, à cause de son entretien avec le nonce. Maintenant on commente la phrase prononcée par Sa Majesté dans sa réponse au nonce : « Ma politique a toujours été de défendre les droits reconnus, de rétablir en tous lieux la confiance et la paix. »

Revenons à la cérémonie. La messe a fini à 1 heure moins un quart : l'Impératrice a d'abord paru, ayant la princesse Clotilde à sa droite, la princesse Mathilde à sa gauche. Sa Majesté avait une robe à bandes violettes et grises horizontales et un immense châle de dentelle noire : la princesse Clotilde une double jupe, bleue et grise. Suivaient les dames des trois maisons : plusieurs manquaient.

L'Empereur venait ensuite, tenant par la main le prince impérial en uniforme de grenadier : Sa Majesté avait l'air très gai.

Rien de curieux réellement comme ces défilés : ainsi que je le disais, tant que ce sont les grands corps de l'Etat, les choses vont tranquillement, mais la rapidité commence avec la magistrature, puis redouble quand les officiers de la garde nationale défilent quatre de front et saluant militairement. »

Un organe important de la presse anglaise, le *Morning Chronicle*, constate la déception de ceux qui, depuis quelques jours, répandaient toutes sortes d'inquiétudes au sujet de la réception du corps diplomatique aux Tuilleries.

« Les quelques paroles, dit-il, prononcées par l'empereur, sont de la nature la plus rassurante. Elles satisferont tout le monde, excepté ceux qui professent une haine maladive pour les personnes au pouvoir. Nous ne manquons pas de sceptiques de profession en Angleterre, qui cherchent à en imposer au commun des martyrs en prenant le soupçon pour la pierre angulaire de leur édifice. Pour ceux-là, le discours de l'empereur ne fournit que de nouvelles thèses à leurs attaques et à leurs sophismes. »

Le *Constitutionnel* repousse les assertions d'un correspondant de l'*Indépendance belge* affirmant que l'archevêque de Paris aurait adressé à son clergé des paroles empreintes d'une profonde inquiétude sur la situation de l'Eglise. Mgr Morlot a, au contraire, engagé le clergé au calme et à la paix, en lui rappelant les preuves de dévouement que l'empereur Napoléon a données à l'Eglise.

On se rappelle la phrase par laquelle l'évêque d'Orléans terminait sa philippique en réponse à la brochure *le Pape et le Congrès*. Il sommait l'auteur de cet écrit « de dire son nom et de lever son masque. » L'écrivain du *Constitutionnel* qui répond au prélat sous la forme de *Lettres d'un journaliste catholique*, écrit : « Nous vous ferons, Monseigneur, un reproche tout contraire. Nous regrettons vivement que vous n'ayez pas cru devoir signer votre lettre. Il est pénible de trouver une croix épiscopale au bas de pareilles diatribes. Il est deux choses que l'on ne signe pas : un appel désintéressé à l'opinion impartiale et un pamphlet. » C'est M. Grandguillot qui accepte la responsabilité de cette polémique.

#### FAITS DIVERS.

Voici le nécrologie des souverains en 1859 :

« Guezo, roi de Dahomey, mort à Whydah (côte occidentale d'Afrique) ; — Ferdinand II, roi de Naples ; — la reine de Portugal ; — Abder-Rhaman, empereur du Maroc ; — Sidi-Mohamed, bey de Tunis ; — Oscar, roi de Suède.

— Le nombre des pièces nouvelles jouées sur les théâtres de Paris, pendant l'année 1859, s'élève à 211.

— Le froid s'est fait sentir dans certaines contrées de l'Orient en même temps qu'en Europe. On lit dans le *Journal de Constantinople*, à la date du 19 décembre : Le Danube est gelé et plusieurs bâtiments sont pris dans les glaces. Des lettres d'Adalia disent que les montagnes et les plaines des alentours de cette ville sont couvertes de neige. On s'attendait dans toute la Syrie à un hiver rigoureux.

On écrit de Salonique, le 13 décembre : « Nous nous trouvons en plein hiver. Le 10, il a neigé, et

toutes les montagnes environnantes sont couvertes de neige. »

— On écrit de New-York, le 17 décembre :

« Le télégraphe a annoncé hier au soir que sept exécutions capitales avaient eu lieu dans la journée. A Montréal, dans le Canada, on a conduit à la potence Beauregard, convaincu d'avoir empoisonné sa femme ; dans la Floride, on a pendu George Buckley, déclaré coupable de meurtre sur la personne de son beau-frère ; dans le Mississippi, un esclave nommé Adam a expié sur le gibet la mort qu'il avait donnée à son maître ; enfin, à Charlestow, dans la Virginie, l'échafaud sur lequel a péri Brown s'est relevé pour ses quatre compagnons, Cook, Coppie, Grenn et Copland. »

#### CONFÉDÉRATION SUISSE

Le Conseil fédéral, dans sa dernière séance de 1859, a apporté quelques modifications au règlement d'exécution pour la loi sur les péages. Cette révision porte sur les droits à acquitter pour le dépôt de marchandises dans les entrepôts des péages. Les finances exigées actuellement ont été abaissées dans une mesure sensible. L'article 80 de ce règlement du 30 novembre 1857 fixe les finances d'entrepot comme suit :

1<sup>o</sup> Pour l'expédition d'un certificat d'entrepot, par colis 15 centimes. Pour les marchandises qui ne forment pas colis, deux quintaux comptent pour un colis. Dorénavant, il sera payé 15 cent. pour ce certificat, non plus par colis, mais tous les colis qui seront déposés en même temps par la même personne.

2<sup>o</sup> Pour le pesage, il est exigé aujourd'hui en général, par quintal, tant pour l'entrée que pour la sortie 5 centimes, et exceptionnellement pour fer, plomb, fonte de fer, métaux en général, garance, bois de teinture, céréales, coton et laine brute 3 centimes par quintal à l'entrée et 2 centimes à la sortie. Dès à présent, on n'aura plus à acquitter pour ces dernières marchandises qu'une finance unique de 3 centimes et pour les autres 5 centimes, celà une fois pour toutes.

3<sup>o</sup> Le maximum de la finance actuelle de magasinage à l'entrepot était fixée à 7 centimes par quintal et par mois ; à l'avenir il sera de 2 centimes pour le fer, plomb et les autres marchandises spécifiées à l'article précédent et de 5 centimes pour tous les autres objets ou marchandises.

Cette simplification ou réduction, comme on le voit, est tout à l'avantage du commerce.

— Le premier jour de l'an est à Berne un jour de cérémonies pour tout ce qui tient à la diplomatie. Aussi, le palais fédéral a-t-il été encombré de hauts personnages venant présenter leurs vœux et compliments au nouveau président de la Confédération.

— D'après le projet de concordat élaboré dernièrement en vue de consacrer le principe de la liberté d'établissement en faveur des médecins, pharmaciens, vétérinaires, ceux qui justifieront d'une manière satisfaisante de leurs capacités devant une commission d'examen nommée par tous les Etats concordataires, pourront exercer leur vocation et pratiquer librement dans tous ces cantons, s'ils satisfont du reste aux autres prescriptions de la législation en matière d'établissement. Cette commission se composerait de 13 membres et d'un nombre égal de suppléants (dont au moins 5 médecins pratiquants, 2 pharmaciens et 2 vétérinaires). On tiendra compte dans le choix des membres de cette commission des cantons concordataires et des langues nationales de la Suisse. Cette commission se divisera en sections et un règlement déterminera les conditions exigibles de la part des aspirants pour leur admission à l'examen. — Les frais de cette commission seraient couverts au moyen des émoluments à payer par les candidats et par les cantons en proportion du nombre de leurs aspirants.

— L'enquête ordonnée par le Conseil fédéral au sujet de l'état des travaux sur la ligne Biel-Neuveville a amené un résultat plus favorable qu'on ne l'attendait. Voici quelques détails à ce sujet : Les expropriations sont terminées, sauf pour une très petite étendue de terrain près de Biel. Les terrassements sont exécutés au-delà des trois-quarts de la longueur ; les soubassements nécessaires dans le lac sont à peu près terminés sur une longueur d'environ 5000 pieds ; 2000 pieds devant servir à la confection des digues sont sur place et préparées, ainsi que la plus grande partie des traverses et des pièces propres à leur consolidation ; la voie pourra être ouverte à l'exploitation à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1860, pourvu que l'on continue à déployer la même activité sur les travaux.

— Le conseil administratif du chemin de fer du Nord-Est a fixé le dividende pour 1859 à 25 fr., soit 5 % par action.

Berne, 4 janvier 1860.

Vous avez déjà remarqué qu'il est question de l'organisation d'un bureau de statistique nationale et que le Conseil fédéral demandera dans ce but un crédit de 20,000 fr. à l'Assemblée fédérale. Je ne sais pas si cette affaire rencontrera tout le bon accueil que l'on s'en promet d'un certain côté ; je sais seulement qu'au Conseil fédéral elle a passé avec quelque peine.

La légation anglaise, se conformant à l'initiative prise par les Etats-Unis d'Amérique, vient d'intervenir auprès du Conseil fédéral et de lui exprimer, au nom du gouvernement de la reine, le vœu que l'on fasse disparaître les traces de restrictions existant encore dans quelques législations cantonales par rapport à la position de droit des Israélites en Suisse. On sait que cela ne dépend pas de l'autorité fédérale et que du reste ces restrictions sont de plus en plus rares. Le Conseil fédéral se borne donc à informer les cantons des vœux exprimés par la légation Britannique, afin qu'ils en puissent tenir compte, le cas échéant. Je ne suis nullement partisan de ces dispositions exceptionnelles à l'égard des Israélites, mais l'on ne doit pas oublier qu'il n'y a pas bien longtemps qu'ils ont été admis à la représentation nationale dans la Grande-Bretagne et qu'ils y jouissent de l'égalité de droits garantie par la charte de cet Etat.

En Amérique, il existe bien des dispositions législatives aussi surprenantes que celles qui, dans quelques cantons en Suisse, régissent encore l'établissement touchant les israélites ; en Amérique, l'esclavage est encore garanti par la constitution de cette belle et grande république.

Le Conseil fédéral a décidé de proposer à l'Assemblée fédérale une prolongation de terme de six mois pour le commencement des travaux de la ligne Berne-Biel, conformément à l'arrêté récent voté par le Grand Conseil de Berne.

Une nouvelle instruction revue et améliorée a été discutée et approuvée pour les employés de l'administration des péages.

La commission pour les pensions militaires s'est réunie ce matin à Berne, sous la présidence de M. Stämpfli, chef du département militaire. Elle est composée de MM. les colonels Benz, Delarageaz, des docteurs Lehmann et Wieland. Elle aura encore une seconde séance demain matin pour achever son travail.

## NOUVELLES DES CANTONS

**Berne.** — M. le notaire Wildbolz et M. le banquier Schmid à Berne s'étant retirés du comité de direction de la compagnie de l'Est-Ouest, le conseil d'administration les a remplacés par M. Niggeler, député au Conseil des Etats, et M. Frei, administrateur de la Caisse nationale de prévoyance. Il a été décidé en outre de faire rentrer à Berne le bureau technique actuellement à Biel et de concentrer à Berne la direction technique de toute l'entreprise de cette compagnie. On espère de plus que les travaux sur la ligne Biel-Berne pourront commencer déjà au mois de mars prochain.

**Genève.** — Dans le débat élevé au Grand Conseil sur le projet du Conseil d'Etat tendant à l'acquisition de 75 toises de terrain appartenant à la Banque générale suisse, pour une somme de 75,000 fr., afin de pouvoir prolonger le quai du Mont-Blanc dans la direction des Pâquis, on a appris quelques détails sur les rapports financiers de l'Etat avec la Banque générale suisse, dont M. Fazy, comme l'on sait, est l'un des directeurs. Sur la demande de M. Aubert, M. Fazy, président du département des finances, a été prié d'indiquer la position actuelle du compte entre le Conseil d'Etat et la Banque générale suisse. M. Fazy a répondu que cet établissement était le débiteur de l'Etat pour 200,000 fr.

M. Aubert a proposé alors un amendement qui se justifie très aisément, c'est que l'article du décret soit modifié dans ce sens : le paiement devra avoir lieu en créditant la Banque générale suisse de cette somme dans son compte avec l'Etat. M. James Fazy a répondu que telle était bien l'intention du Conseil d'Etat.

Le projet de décret a été renvoyé à l'examen d'une commission.

## CANTON DE VAUD.

Les indications que nous avons données hier de la répartition des membres du conseil d'Etat dans les départements étant inexactes, elles doivent être rétablies comme suit :

*Justice et police* : MM. Pittet et Blanchemay.

*Intérieur* : MM. Veillon et Briatte.

*Militaire et travaux publics* : MM. Correvon et Delarageaz.

*Finances* : MM. Roulet et Natural.

Le Journal de Fribourg, en annonçant la nomination de M. Ch. Rubattel, de Villarzel, à la place d'inspecteur du 4<sup>e</sup> arrondissement forestier (Vaud), en remplacement de M. Ch. Burnand, démissionnaire, ajoute qu'il s'agit probablement de M. Charles Rubattel, actuellement inspecteur forestier pour le district de la Gruyère, et sans contredit l'un de nos employés les plus consciencieux et les plus capables. Nous félicitons sincèrement M. Rubattel de l'honneur que vient de lui faire le gouvernement de son canton d'origine : c'était d'ailleurs justice ; mais nous nous plaisons à croire qu'il n'entre point dans ses intentions d'accepter ce nouveau poste, et de quitter la Gruyère, où tout le monde l'estime et le chérira. »

Nous croyons répondre au vœu de nos agriculteurs, commerçants et industriels en donnant place dans nos colonnes au programme ci-après de l'exposition de Besançon de 1860 :

La Société d'Emulation du Doubs, désirant développer dans les départements de l'Est le goût et la culture des arts, propager la connaissance des améliorations et perfectionnements utiles à l'industrie agricole et manufacturière, exciter enfin l'émulation des agriculteurs et des fabricants, a décidé qu'une Exposition serait ouverte à Besançon le 1<sup>er</sup> juin 1860 pour finir le 30 septembre suivant.

Le Société d'Emulation, après s'être assurée qu'elle serait secondée dans son projet par le gouvernement de l'Empereur et par l'administration municipale, a formé une commission composée de cinquante membres, qui est chargée d'organiser et de diriger cette exposition.

Elle aura lieu dans les bâtiments des Musées et dans les dépendances qui y seront ajoutées à cet effet.

L'Exposition sera générale pour les objets d'art, tels que tableaux, gravures, dessins, sculptures, etc., etc., pour les produits de l'horlogerie et ses accessoires, de la bijouterie et des beaux-arts industriels.

Elle sera régionale pour les autres produits de l'industrie et pour les produits de l'agriculture et de l'horticulture, moins le bétail vivant qui n'y sera pas admis. Les départements de l'Est, c'est-à-dire ceux de l'Ain, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône, de la Haute-Marne, des Vosges, du Haut-Rhin, les cantons suisses, de Bâle, de Soleure, de Berne, de Neuchâtel, de Fribourg, de Vaud et de Genève, pourront y envoyer leurs productions.

Avant le 1<sup>er</sup> mars 1860, les exposants devront se faire inscrire au secrétariat général de la commission établi à l'hôtel de ville de Besançon. Ils indiqueront les dimensions et poids approximatifs, ainsi que la nature des objets qu'ils se proposent d'exposer, et ils ne les expédieront qu'après avoir reçu l'avis d'admission qui leur sera donné dans la seconde quinzaine de mars. Les articles admis à l'Exposition devront être rendus à Besançon le 1<sup>er</sup> mai, au plus tard.

La commission prendra à sa charge les frais de transport (aller et retour) des objets dont elle aura par lettres spéciales autorisé et demandé l'envoi à l'Exposition.

Les objets exposés ne pourront, à moins de circonstances exceptionnelles sur le mérite desquelles la commission prononcera souverainement, être retirés avant la fin de l'Exposition.

Des tableaux, des objets d'art, des produits industriels seront achetés de gré à gré par la commission et mis en loterie avec les objets qui pourront être laissés à titre de don par les exposants.

A la fin de l'Exposition, des médailles et des mentions honorables seront décernées, sur la proposition de jurys spéciaux, aux œuvres et produits qui auront été reconnus être les plus remarquables.

Il sera pourvu aux frais de l'Exposition :

1<sup>o</sup> Par le produit d'une souscription d'actions qui sera annoncée et ouverte immédiatement.

Chaque action, du prix de cinq francs, sera détachée d'un registre à souche, portera un numéro d'ordre et donnera droit au tirage de la loterie dont il a été parlé plus haut;

2<sup>o</sup> Par le droit d'entrée qui sera perçu aux portes de l'Exposition;

3<sup>o</sup> Par une subvention de la ville de Besançon et par les allocations que pourront accorder le gouvernement, les conseils généraux et municipaux sur les demandes qui seront faites par la commission.

Des circulaires, auxquelles sera annexé le présent programme, seront envoyées à MM. les artistes, manufacturiers et chefs de fabrique, pour les prier de prendre part à l'Exposition projetée.

Si cela est jugé utile, les comités pourront être formés dans les principales localités de la région de l'Est, pour provoquer ou recevoir les souscriptions d'actions, pour exciter et diriger les personnes qui pourraient prendre part à l'Exposition et y envoyer leurs produits.

Un comité exécutif, choisi par la commission dans son sein, sera chargé de pourvoir au travail d'organisation, à la rédaction et à l'envoi des circulaires, à tous les détails que comporte l'exécution du projet.

**Les jardins d'enfants**, ou aperçu de la méthode de Frébel, brochure in-8°, chez les libraires de Lausanne ; prix : 75 centimes.

L'Allemagne, qui s'est placée à l'avant-garde des nations européennes, pour la réforme religieuse, prend encore l'initiative pour la réforme pédagogique. Frébel, fils d'un pasteur de la principauté de Schwarzwald, ancien élève de Pestalozzi que du reste il dépassa, est en effet le promoteur d'une nouvelle méthode que l'on peut considérer comme une révolution dans l'éducation de l'enfance. Révolution heureuse à tous égards, en même temps que d'une exécution facile, ainsi que le témoignent les nombreux établissements de l'Allemagne (plus de 50) et ceux qui se sont déjà fondés en Belgique, en France, en Angleterre et aux Etats-Unis. C'est l'exposition de cette importante réforme que M. le professeur Raoux a eu l'heureuse pensée de résumer en quelques pages claires, logiquement enchaînées et qui en donnent une idée très nette. L'auteur a complété sa brochure par des dessins représentant les jeux et les occupations des enfants des diverses classes, par un spécimen des chants à deux voix relatifs aux jeux gymnastiques et par le plan d'un établissement modèle pour 120 élèves, avec les bâtiments, les jardins communs et particuliers, les petites galeries zoologiques et les musées en miniature où les enfants recueillent des plantes, des minéraux, des insectes, etc. Au seul point de vue du bonheur indicible que ces établissements répandent sur l'enfance, qui paie aujourd'hui un si cruel tribut à la maladie et à la mort (environ la moitié des enfants succombent avant la 10<sup>e</sup> année), ils seraient déjà un véritable bienfait. Mais la méthode de Frébel n'est pas seulement un attrait puissant, elle est encore, par les divers milieux où elle s'applique et par les principes qui la constituent, une source féconde de santé, de moralisation et de développement intellectuel. Les aptitudes spéciales n'y sont pas sacrifiées et refoulées ; les lois de la nature y sont respectées dans les deux sphères de la matière et de l'esprit, et tout en évitant le fléau des études prématuées, les élèves qui, à 8 ans, sortant des jardins de Frébel, sont incomparablement mieux préparés aux carrières scientifiques ou professionnelles que les enfants élevés sous le régime actuel. Les personnes qui désireront faire une étude complète de la nouvelle méthode, trouveront dans la brochure de M. Raoux d'utiles indications sur les revues et les ouvrages qui en traitent d'une manière spéciale. C'est un sujet qui mérite assurément de fixer l'attention des pères de familles et de tous ceux qui comprennent la haute importance de la première éducation.

## Dépêche télégraphique.

PARIS, 5 janvier. — Le Moniteur annonce la démission donnée par M. Walewski de ses fonctions de ministre des affaires étrangères. M. le comte de Thouvenel, le représentant de la France à Constantinople, est nommé à sa place. L'intérim de ce ministère sera fait par M. Baroche, jusqu'à l'arrivée de M. de Thouvenel.

## ANNONCES

### AGENDA DE POCHE POUR 1860

Contenant : le calendrier, un carnet pour noter ses affaires journalières ; les principales foires : le service des postes dans le second arrondissement postal ; le service du chemin de fer de l'Ouest et les prix des places ; le service des divers bateaux à vapeur sur les lacs Léman et de Neuchâtel : le tout imprimé sur joli papier fin, satiné, format de poche, in-16, relié en carton, avec crayon ; prix : 1 fr.

— Le même, avec papier blanc à la fin, relié en toile anglaise à pâtelettes ; prix : 1 fr. 60 c.

— Le même, relié soigneusement en maroquin, de 2 fr. 40 c. et 3 fr.

— Le même, augmenté du *Système métrique suisse*, soit *Rapport des poids et mesures suisses en usage obligatoirement dans toute la Confédération suisse dès le 1<sup>er</sup> janvier 1857* ; — de réductions pour les nouvelles monnaies fédérales — et pour les anciens pots de Vaud, de Berne, fédéraux et titres de France ; relié en toile anglaise, avec crayon ; prix : 1 fr. 70 c.

— Le même, relié en toile anglaise à pâtelettes, 2 fr.

— Le même, relié en maroquin, de 2 fr. à 3 fr. 50 c.

**Édité par le Dépôt bibliographique de J. Chantren, Cité, à Lausanne.**

(Se trouve aussi en vente chez tous les libraires du canton.)

#### EN VENTE

a l'imprimerie CORBAZ et ROUILLER fils,  
éditeurs, à Lausanne

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

### LA QUESTION ROMAINE

PAR

**Edmond ABOUT**

AUGMENTÉ DE LA

### PRÉFACE NOUVELLE

DE LA

Cinquième édition.

1 vol. in-16. — Prix, 3 francs.  
(forte remise aux Libraires)

**Sommaire :** NOUVELLE PRÉFACE. — La royauté du pape. — Nécessité du temporel. — Patrimoine du temporel. — Les sujets du temporel. — Les plébésiens. — La classe moyenne. — La noblesse. — Les étrangers. — Le pouvoir temporel du pape est absolu. — Pie IX. — Antonelli. — Le gouvernement des prêtres. — Rigueurs politiques. — Impunité des vrais crimes. — Tolérance. — Education du peuple. — Occupation étrangère. — Pourquoi le pape n'aura jamais de soldats. — Les intérêts matériels. — Finances. — Conclusion.

La Nouvelle Préface de cette édition se vend aussi en brochure seule au prix de 50 centimes.

### RELATION

HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

### Campagne d'Italie en 1859

PAR.

**Ferdinand LECOMTE,**  
capitaine fédéral.

PREMIER VOLUME

Ce volume, d'environ 200 pages grand in-8°, va jusqu'à la bataille de Magenta inclusivement, et est accompagné de 5 cartes et croquis.

Prix, 5 francs.

**M. NICATI** architecte, à Vevey, prévient le public que depuis le 1<sup>er</sup> janvier il a ouvert son bureau rue du Simplon, n° 39.

**RHUM de la Jamaïque**, premier choix, par demi-pot ou quantité plus grande, à un prix très modéré, chez Henri Vaney, traiteur, à Lutry.

## NOUVELLISTE VAUDOIS

### SOCIÉTÉ COMMERCIALE & INDUSTRIELLE DU CANTON DE VAUD

Ouverture d'un cours gratuit de comptabilité et de tenue de livres en partie simple, essentiellement à l'usage de la classe industrielle.

Ce cours sera donné à partir du 12 courant, en vingt leçons, qui auront lieu chaque jeudi de 8 à 10 heures du soir, à l'Ecole moyenne, à Lausanne.

Toute personne âgée de 16 ans au moins pourra y être admise ; cependant le nombre des élèves est fixé à 30.

Pour prendre connaissance des conditions et pour souscrire, s'adresser au bureau de MM. Hoffmann et Wild, maison de la *Feuille d'Avis*, de 2 à 8 heures du soir.

### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAUSANNOISE

Un concours est ouvert pour les maçonneries des trois premiers bâtiments de la rue Haldimand.

La société immobilière écoutera aussi des offres pour la maçonnerie de plusieurs bâtiments.

On peut prendre connaissance des plans et conditions au bureau du gérant, rue Chaucrau, n° 21, d'ici au 15 janvier prochain, jour de la clôture du concours.

Lausanne, le 26 décembre 1859.

L. JOEL, architecte.

### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAUSANNOISE

Un concours est ouvert pour les ouvrages de **ferblanterie et couverture** des bâtiments de la rue Haldimand. On peut prendre connaissance des conditions au bureau du gérant, rue Chaucrau, n° 21, d'ici au 15 janvier, jour de la clôture du concours.

Lausanne, le 4 janvier 1860.

L. JOEL, architecte.

### SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE LAUSANNOISE

Le lundi 9 janvier, on exposera en mise publique, sur place et au comptant, les fenêtres, portes, planchers, boiseries, poèles, cheminées, armoires, etc., des quatre bâtiments au bas de Chaucrau que la société va faire démolir.

On commencera à 8 heures du matin par la maison Jaunin.

Lausanne, le 2 janvier 1860.

L. JOEL, architecte.

### Terrain des Fortifications DE GENÈVE

Quelques personnes s'étant déjà adressées au département des Travaux publics pour demander encore la mise en vente de parcelles des terrains provenant des fortifications, le Conseil d'Etat informe le public qu'il se propose de faire procéder, au commencement de mars prochain, à de nouvelles adjudications.

Les particuliers et les sociétés qui désireraient, pour cette époque, la mise en vente d'autres parcelles de ces terrains, sont invités à faire parvenir au Conseil d'Etat leurs demandes et leurs offres par l'intermédiaire de la chancellerie du département des Travaux publics.

Le chancelier, Marc VIRIDET.

**NOUVEAUTÉ ANGLAISE ET FRANÇAISE**  
aux magasins LADERMANN, marchand tailleur,  
Grand-Chêne, 3, à Lausanne.

Spécialité sur mesure, vêtements confortables pour la saison au dernier genre.

Waterprof et paletots caoutchouc.

### AVIS DE VENTE

Le 21 janvier 1860, à deux heures après-midi, à l'auberge de la Couronne, à Nyon, l'hoirie de Jean-Marc Beroud exposera en mises publiques, sous l'autorité du juge de paix de ce cercle, les immeubles qu'elle possède au territoire de Nyon, consistant en une grande tuilerie au Boiron, à cinq minutes de Nyon, avec habitation et four à plâtre, ainsi que des terrains pour l'alimentation de la fabrique et pour la culture, de la superficie de 3185 toises en prés, champs, vignes et jardins, plus un pré de 1332 perches pour l'exploitation de la terre rouge.

Cette fabrique est reliée au lac par un petit chemin de fer et se trouve à peu de distance de la gare de Nyon.

La terre est abondante et de bonne qualité.

Il sera vendu le même jour quatre pièces de terrain détachées de la tuilerie.

Pour voir les immeubles, s'adresser à la dite tuilerie.

Les conditions de la vente sont déposées au greffe de la justice de paix de Nyon et en l'étude du notaire Martheray.

Nyon, le 28 décembre 1859.

Jules Roux, juge de paix. A. CORBET fils, greffier.

### Poudre Jullien pour clarifier les vins.

Produit d'un emploi facile et d'un résultat très prompt.

Chez Simeon fils, place du Pont, 24, à Lausanne.

### VENTE DE BOIS

Le mercredi 11 janvier courant, dès les 11 heures du matin, à l'hôtel-de-ville, à Aigle, la municipalité du dit lieu exposera vendables aux enchères publiques, sous les conditions qui seront lues, environ 80 moulles de fayard de première qualité.

Aigle, le 4 janvier 1860.

Grefe municipale.

**AVIS** à côté de la Poste, à Berne, vient d'ouvrir un café-restaurant à l'établissement du Casino, près le Palais fédéral.

En remerciant le public de la confiance qu'il a bien voulu lui accorder jusqu'à ce jour, le soussigné recommande son nouvel établissement, dans lequel il s'efforcera de mériter la satisfaction des visiteurs par un service bien organisé et la modicité des prix.

Berne, le 4 janvier 1860.

J. IMBODEN.

### CHARBON DE TOURBE CONDENSÉE

de l'usine de Saint-Jean.

DÉPOT pour Lausanne chez les frères RAMUZ, à la Croix d'Ouchy, près l'Eglise, ou à leur dépôt derrière Etraz, n° 28.

Ce combustible se recommande d'une manière toute particulière par l'économie qu'il apporte dans les usages domestiques en général ; il brûle avec flamme, sans fumée, ni odeur, en développant une chaleur égale et soutenue, propriétés qui rendent son emploi parfait pour la cuisine, le chauffage du fer à repasser, etc., etc., mélangé en faible proportion avec le cooke de houille, il détermine une combustion beaucoup plus active de celui-ci. Pour les usages industriels, il remplace le charbon de bois dans la majeure partie de ses emplois ; il est excellent pour la trempe de l'acier, et peut produire, sous l'influence d'un ventilateur, les températures les plus élevées, même supérieures à celles que l'on peut obtenir avec les combustibles minéraux. Les frères Ramuz feront transporter les sacs à domicile moyennant une rétribution modérée et l'on trouvera chez eux des instructions sur la manière de faire usage de ce charbon.

### CHEMISES de la maison Schaffter et Cie.

chez F. REGAMEY, coiffeur, place St-François, 1,  
A LAUSANNE

Au même magasin, grand choix de cols-cravates.

IL A ÉTÉ VOLÉ dans la nuit du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier, dans l'atelier de L. Martin, mécanicien, à La Sarraz, les articles suivants :

Deux filières d'environ 32, 25 et 16 pouces de longueur, avec grand assortiment de tarrauds et coussinets.

Deux vilebrequins, un calibre métrique ;

Deux livres allemands et plusieurs autres articles.

Les personnes qui pourraient donner des renseignements sur ces objets sont priées d'en donner avis, contre récompense, à M. le juge de paix du cercle de La Sarraz.

### Bourse de Genève du 4 janvier 1860.

ACTIONS INDUSTRIELLES	Demandé	Offert
Genève à Lyon . . . . .	525 >>	532 50
Ouest-Suisse . . . . .	275 >>	283 75
Central-Suisse . . . . .	>> >>	>> >>
Nord-Est . . . . .	472 50	480 >>
Paris à Lyon et Méditerranée . . . . .	907 50	>> >>
Paris à Orléans . . . . .	1385 >>	>> >>
Midi . . . . .	>> >>	>> >>
Autrichiens . . . . .	551 25	>> >>
Lombard-Vénitien et Sud-Autriche . . . . .	566 25	567 50
Sarragosse . . . . .	>> >>	>> >>
Mobilier français . . . . .	>> >>	>> >>

### EMPRUNTS ET VALEURS DIVERSES

4 % Genevois . . . . .	73 7/8	>> >>
5 %. Piémontais . . . . .	85 >>	85 1/8 50
Ville de Turin . . . . .	406 25	407 50
Ouest-Suisse 1854 . . . . .	>> >>	410 >>
Idem 1856-57 . . . . .	393 75	396 25
Lyon-Genève (nouv.) . . . . .	288 75	290 >>
Banque du Commerce . . . . .	>> >>	1230 >>
Lombard-Vénitien . . . . .	252 50	255 >>
Sarragosse . . . . .	>> >>	256 25
Jouissance Sétif . . . . .	22 50	25 >>
Comptoir d'escompte . . . . .	1240 >>	>> >>

### Bourse de Paris le 3 janvier 1860.

Consolidés . . . . .	95 3/4	Méditerranée . . . . .	907 50
3 0/0 . . . . .	68 60	Midi . . . . .	510 >>
4 12 0/0 . . . . .	96 >>	Ouest français . . . . .	565 >>
Mobilier . . . . .	777 50	Grand Central . . . . .	>> >>
Orléans . . . . .	1370 >>	Autrichiens . . . . .	547 50
Victor-Emmanuel . . . . .	410 >>	Ouest-Suisse . . . . .	>> >>
5 0/0 Piémontais . . . . .	85 >>	Central-Suisse . . . . .	>> >>

L. CORBAZ, éditeur responsable,

LAUSANNE — IMPRIMERIE CORBAZ ET ROUILLER FILS